

4. PILOTER ET ORGANISER LES INITIATIVES

4.3. Inclure la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme dans des politiques publiques territorialisées (politique de la ville, contrats de relance et de transition écologique, Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache)

Description de l'action :

- Ajouter dans chaque document stratégique contractualisé des actions destinées à lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, lorsque cela est possible
- Utiliser les contrats de relance et de transition écologique pour porter l'ambition de la feuille de route départementale dans les différents territoires de l'Aisne

Objectifs :

- Donner de la cohérence aux stratégies territorialisées faisant l'objet de contractualisations entre l'État et les collectivités
- Rappeler l'ambition de la lutte contre l'illettrisme
- Inclure la lutte contre l'illettrisme dans les priorités de financement
- Concrétiser les stratégies locales de lutte contre l'illettrisme (cf. fiche 3.1.) et les financer

Publics ciblés :

- État, collectivités territoriales, chambres consulaires

Acteurs qui seront sollicités :

- Chef de file : préfecture, collectivités territoriales
- Autres : tous signataires des documents stratégiques contractualisés

Leviers d'action :

- Utiliser les lancements des contrats de relance et de transition écologique ou les révisions d'autres conventions entre l'État et les collectivités pour ajouter des actions locales de lutte contre l'illettrisme
- utiliser les outils de financement généralistes (fonds de développement de la vie associative, fonds nationale de développement et d'aménagement du territoire, subventions d'équipement, etc.)
- Faire participer les acteurs de la lutte contre l'illettrisme à l'élaboration de ces documents
- Rappeler en permanence les objectifs de la feuille de route

Calendrier : 2021 et suite de la période du plan